

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 20 janvier 1971

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

LOI SUR UN ACCORD ENTRE LE CANADA ET LA JAMAÏQUE EN MATIÈRE D'IMPÔT SUR LE REVENU, 1971

LA MESURE TENDANT À ÉVITER LES DOUBLES IMPOSITIONS

L'hon. Allan J. MacEachen (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le bill C-217 donnant suite à un accord tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu entre le Canada et la Jamaïque.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour le 1^{er} fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LE COLLÈGE ROCHDALE

Question n° 28—M. Paproski:

1. Combien d'étudiants du Collège Rochdale inscrivent leur pays d'origine comme étant a) les États-Unis, b) le Canada et c) d'autres pays?

2. Combien de professeurs ou d'instructeurs au collège Rochdale inscrivent leur pays d'origine comme étant a) les États-Unis, b) le Canada et c) d'autres pays?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le gouvernement ne connaît pas le pays d'origine des étudiants ou du personnel du collège Rochdale.

*LE REVENU NATIONAL—L'ÉTUDE DES EMPLACEMENTS DE SUCCURSALES

Question n° 110—L'hon. M. Asselin:

1. Le gouvernement a-t-il signé un contrat avec une maison d'experts en gestion qui effectuerait une étude sur place des diverses succursales du ministère du Revenu national?

2. Les appels d'offres ont-ils été généraux ou se sont-ils faits au moyen d'invitations et dans le second cas, à quelles maisons a-t-on demandé de soumissionner?

3. a) Combien de maisons ont soumissionné, b) qui étaient-elles, c) quelles ont été leurs offres respectives?

4. Quelles maisons étaient a) canadiennes, b) américaines?

5. Quelle maison a obtenu le contrat, s'agit-il a) d'une entreprise canadienne, b) américaine, c) d'une succursale canadienne d'une entreprise américaine?

6. Si l'entreprise qui a obtenu le contrat est une succursale canadienne d'une entreprise américaine, les travaux seront-ils effectués par des Canadiens ou par des Américains?

7. L'entreprise qui a obtenu le contrat possède-t-elle un personnel double afin qu'une partie de l'étude soit faite en français?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Je peux signaler à la Chambre, monsieur l'Orateur, que la réponse à cette question a été préparée et que je l'ai ici. Elle est plutôt longue. Je me suis entretenu avec le député et il a convenu que la réponse devrait être déposée, mais qu'elle devrait être consignée au compte rendu comme si elle avait été lue.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[Note de l'éditeur: Le texte de la réponse suit.]

M. Jerome: 1. Le ministère du Revenu national, Impôt, a passé, le 6 août 1970, un contrat avec une maison d'experts en gestion afin que celle-ci fasse une étude qui aiderait le ministère à prendre des décisions quant au meilleur réseau de succursales pour répondre aux besoins du public et du ministère au moins jusqu'en 1980.

2. Les appels d'offres ont été faits par invitation. Les maisons auxquelles on a demandé de soumissionner sont les suivantes: Booz, Allen & Hamilton Canada Ltd., Ducharme, Déom & Associés Inc., Kates, Peat, Marwick & Co., P. S. Ross & Partners, S. M. A. Inc., Stevenson & Kellogg, Ltd.

3. a) Cinq maisons ont soumissionné. b) et c) Leurs noms et leurs offres respectives sont les suivants: Booz, Allen & Hamilton Canada Ltd., \$152,000; Ducharme, Déom & Associés Inc., \$99,800; Kates, Peat, Marwick & Co., \$96,000; P. S. Ross & Partners, \$271,200; Stevenson & Kellogg, Ltd., \$55,500.

4. Toutes les maisons qui ont soumissionné sont canadiennes.

5. Booz, Allen & Hamilton Ltd. a obtenu le contrat. C'est une entreprise canadienne, succursale d'une entreprise américaine.

6. La plus grande partie des travaux projetés seront effectués par des Canadiens. Quelques spécialistes venant de la maison mère américaine y apporteront leur concours.

7. L'entreprise qui a obtenu le contrat possède le personnel bilingue nécessaire aux entrevues et aux recherches.

LES ACCORDS CONCLUS AVEC LES ÉTATS AFRICAINS FRANCOPHONES

Question n° 395—M. Fortin:

1. Quels sont les accords de coopération qui ont été conclus avec les États africains francophones au cours des cinq dernières années?

2. Quel est le contenu de chacun de ces accords?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. L'accord de coopération économique et technique entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République fédérale du Cameroun signé